

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le 23 janvier 2023, à 20h00, à la salle du Conseil de la Maison Communale, Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Fait à Profondeville, le 11-01-2023

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général

F.GOOSSE

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique

Générale

1. Démission du président du Conseil communal et désignation du remplaçant.
2. Procès-verbal de la dernière séance publique.

Personnel

3. Désignation d'une coordinatrice adjointe à la planification d'urgence.

Secrétariat

4. "Je cours pour ma forme" - Prolongation de l'opération en 2023.
5. ASBL Contrat Rivière Haute Meuse (CRHM) - Désignation des représentants communaux - modification.
6. Partenariat - ASBL ESENCA - Liages de la Province de Namur - approbation d'une convention.
7. Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal

Finances

8. Zone de secours N.A.G.E. - Prise de connaissance du Budget initial 2023 et de la dotation communale provisoire 2023.
9. Zone de Secours N.A.G.E. - Fixation de la dotation communale définitive 2022 - Arrêté du Gouvernement provincial de Namur.

Evénements

10. Organisation du Festival "Profond'ément Drôle" - Arrêt de la convention de partenariat avec la Sarl I.D.R.C events - Participation logistique communale.

Patrimoine

11. Devis forestier non subventionnable SN/724/1/2023 - Bois de Nismes à Lustin : entretien de régénération - aménagements touristiques divers - conservation de la nature et entretien d'aménagements didactiques.
12. Devis forestier non subventionnable SN/724/5/2023 - préparation de régénération Bois de Nismes et des Acremonts à Lustin - droit de tirage forêt résiliente.
13. Devis forestier non subventionnable SN/724/7/2023 - réparation de voiries forestières dans le bois de la Grande Hulle à Profondeville.
14. Mise en location du café Notre Maison à Lustin - Arrêt du cahier des charges.

Affaires juridiques & Assurances

15. Appel à Projets Supracommunaux - Prolongation d'une année de la convention de partenariat entre communes faisant partie du projet " Communauté urbaine-Namur Capitale".

Energie

16. Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature POLLEC 2022 - Volet Ressources Humaines.

Marchés Publics

17. Construction d'un préau pour l'école de Rivière (3P/743) - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé.

Travaux

18. Décision quant au déclassement et la mise en vente de la camionnette Peugeot Partner immatriculée AIN715.

Urbanisme

19. Recours au Gouvernement wallon introduit par la S.R.L WINDVISION BELGIUM VX à l'encontre de la décision du Conseil communal du 23.05.22 prenant diverses décisions en matière de voirie (dans le cadre d'un dossier de placement de panneaux photovoltaïques) - Prise de connaissance de l'arrêté du SPW décidant de supprimer une partie de la voirie communale (revoyant la décision de la commune).

Huis-clos

Générale

20. Procès-verbal de la dernière séance à huis clos.

Personnel

21. Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel.
22. Direction d'Ecole - Profondeville II - Désignation de la Directrice de l'établissement.